

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre-novembre à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle des Anciens, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Albin COELHO, Raymond, VITURAT, Martine DESBOIS, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Mairie : les entreprises MENIS, DESBENOIT, LARUE, MATTANA et LESPINASSE interviennent en même temps sur les lots isolations-cloisons, fluides, électricité, maçonnerie et toitures-bois. Le chantier se poursuit à bon train. Robert CLEVENOT invite les conseillers intéressés à visiter le chantier.

- Concernant le platane malade à abattre sur la place, la seconde demande de devis est restée sans retour. La proposition de PJA sera donc acceptée.

- Rue de la Croix Verchère : l'enfouissement des réseaux a débuté le 28/10.

- La commission voirie s'est réunie le 26/10 et a étudié plusieurs dossiers :

- Terrain de la gare à nettoyer : 2 devis ont été reçus. SAS TPV pour 13 944 € TTC et THORAL ETHAR pour 7 680 € TTC. Le conseil municipal valide la proposition de la commission de retenir le devis THORAL. Les travaux se feront sans tarder.
- Végétalisation du cimetière : Robert CLEVENOT a visité les cimetières de Riorges, Mably et Charlieu mais n'est pas convaincu par

la végétalisation mise en place. La commission propose d'attendre la saison sèche pour avoir un retour d'expérience de ces cimetières-là. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

- Les devis pour le chemin du Colombier ont été étudiés mais quelques points sont à approfondir.

- Raymond VITURAT a assisté à la réunion de secteur du SIEL. Le prix de l'énergie va continuer à grimper. Cependant, le SIEL travaille avec des acheteurs ce qui permet de négocier au meilleur prix et d'assurer des tarifs stables jusqu'en 2028.

- Objets connectés : cela fonctionne très bien. Le SIEL recherche d'autres clients pour amortir les investissements réalisés. Courant 2025, on devrait être en mesure de contrôler l'éclairage public par le biais des connecteurs et grâce à la mise en place d'horloges connectées.

- Rénovation énergétique école publique : une réunion a eu lieu le 25/10 avec SERVICE AMO qui prépare le dossier de consultation des entreprises. La commune n'aura pas besoin de faire appel à un architecte. Raymond VITURAT espère que les travaux seront achevés avant l'hiver 2025-2026, de sorte que tout le fonctionnement de l'installation puisse être expliqué au futur conseil municipal.

- Bernard MOULIN indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise LESPINASSE afin que les chenaux de l'extension de la future mairie soient réalisés en cuivre et préserver ainsi l'homogénéité de l'ensemble du bâtiment. La plus-value s'élève à 4 118.40 € TTC. Le conseil municipal donne son aval.

- Bernard MOULIN félicite les agents techniques pour la très bonne tenue du cimetière qui a été très appréciée des familles à l'occasion des fêtes de Toussaint.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Un stage de la réussite a eu lieu à Vougy pendant les vacances de Toussaint avec la participation de plusieurs enfants de la commune.

- Emmanuelle DANIERE assistera demain au conseil d'école.

- Restaurant scolaire : 2 agents participeront à une formation sur l'hygiène en restauration scolaire. Un nouveau mail a été adressé aux parents pour leur demander de récupérer leur enfant à midi s'ils le peuvent, la capacité maximale de la cantine étant régulièrement atteinte. Une étude va être demandée

concernant l'installation d'un self qui pourrait permettre de résoudre ces problèmes de place.

- Emmanuelle DANIERE et Bernard MOULIN ont assisté à la remise des Trophées des sportifs organisés à Pouilly-sous-Charlieu. Des équipes du FCLS et le Tennis Club du Sornin qui ont performé ont été récompensées par des bons d'achats. Vougy a participé à hauteur de 240 €.

- La micro-crèche remercie la commune pour les travaux réalisés cet été.

- L'association l'Eclate a sollicité de nouveaux créneaux à la salle des associations pendant les vacances scolaires.

URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Trois déclarations préalables ont été accordées ce mois.

- Un projet d'agrivoltaïsme (panneaux photovoltaïques sur pied laissant la possibilité d'exploiter les terrains) est en cours d'étude sur la commune. En l'état, le PLU n'autorise pas ce type d'implantation.

- Il a été demandé à M. FLOUTTARD de tailler sa haie. Des travaux de reprise de son assainissement seront faits prochainement pour parer aux anomalies constatées lors de la réalisation du schéma directeur d'assainissement.

FINANCES : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Un emprunt bancaire est en cours d'étude pour financer les travaux de la mairie.

COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- La projection du film « Ceux qui nous nourrissent » réalisé par Guillaume DESCAVE sera projeté à la salle des fêtes le samedi 25 janvier. L'entrée est gratuite.

- La boulangerie a demandé l'autorisation d'implanter un panneau publicitaire le long de la voie verte au niveau du chemin de la Loire. La communauté de communes n'est pas d'accord et propose que le panneau soit installé plus haut en remontant le chemin de la Loire. Cela sera revu avec la boulangerie.

- La Région nous informe de la création d'une mutuelle de région. Des renseignements seront pris.

- Monsieur le Maire a reçu une demande pour la création de transports solidaires à Vougy. Mais il n'est pas évident de trouver des volontaires pour faire assurer ce service qui pourrait fonctionner sous forme d'une association.

- La communauté de Communes organise un atelier « Être jeune à Belmont Communauté » le 24 mars à la salle des Anciens.

- Le bulletin municipal est en cours de conception. La mise en page a été confiée à ABC secrétariat et l'impression à CHIRAT. Le sponsoring a rapporté pour l'instant 3 000 €.

DELIBERATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE - VOIRIE COMMUNALE - REFECTION DU CHEMIN DU COLOMBIER

N° 62/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection du chemin du Colombier en enrobé.

Le devis de l'entreprise EIFFAGE s'élève à 45 968.49 € HT. soit 55 162.19 € TTC.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de M. le Président du Département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet de réfection de la voirie du chemin du Colombier et décide de solliciter une subvention auprès de M. le Président du Département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie.

TRAVAUX DE REPRISE DE FACADE INTERIEURE ET DE RENOVATION DES PORTES D'ENTREE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° 63/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que des travaux sont à prévoir à l'église. Une reprise des façades intérieures à certains endroits sont indispensables tout comme la rénovation des portes en bois. Les devis demandés font apparaître une dépense de 17 217.00 HT pour le crépi intérieur et de 3 965 € HT pour les portes soit un montant total de 21 182 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet de réfection du crépi intérieur et la rénovation des portes de l'église pour un montant total de 21 182 € HT soit 25 418.40 € TTC et décide de solliciter une subvention auprès de M. le Président du Département de la Loire.

APPROBATION DU MARCHE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE DE LA CROIX VERCHERE

N° 64/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite des travaux de réfection de l'assainissement de la rue de la Croix Verchère qui ont été réalisés en octobre 2024, l'enfouissement des réseaux secs est en cours de réalisation, et sera suivi de la réfection de la voirie. A cet effet, un appel d'offres a été lancé.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres qui a été réalisée en collaboration avec le cabinet REALITES et qui a donné le classement suivant, compte tenu des critères retenus (valeur technique pour 60%, valeur prix pour 40%) :

Candidats	Prix HT	Valeur technique sur 20 (60%)	Prix des prestations sur 20 (40%)	Note finale sur 20	Classement
THIVENT	161 594.48 €	16.00	14.94	16.58	3
COLAS	169 998.60 €	15.00	13.64	14.45	4
EIFFAGE	146 138.17 €	16.00	17.34	16.53	2
EUROVIA	128 960.00 €	15.00	20.00	17.00	1

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 128 960.00 € soit 154 752.00 € TTC.

SIEL - TRAVAUX DE SECURISATION DES FILS NUS AUX TROIS MOINEAUX

N° 65/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de sécurisation des fils nus aux Trois Moineaux.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail Les Trois Moineaux	Montant HT tva	% PU	Participation commune
Sécurisation fils nus	121 760 €	0%	0 €
Câblage optique	5 000 €	0%	0 €
Eclairage public	10 249 €	60%	6 149 €
GC FT suite renforcement	10 000 €	0%	0 €
TOTAL	137 009 €		6 149 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage Public aux Abords de la Mairie" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

SIEL - TRAVAUX DE SECURISATION DES FILS NUS RUE DU MORLANDET

N° 66/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de sécurisation des fils nus rue du Morlandet.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT tvx	% PU	Participation commune
Les Trois Moineaux			
Sécurisation fils nus	85 000 €	0%	0 €
Câblage optique	10 000 €	0%	0 €
Eclairage public	14 187 €	60%	8 512 €
GC FT suite renforcement	30 000 €	0%	0 €
TOTAL	139 187 €		8 512 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage Public aux Abords de la Mairie" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**ALLOCATION CLASSES TRANSPLANTEES AUX ELEVES DES CLASSES
PRIMAIRES ET MATERNELLES DE L'ECOLE PUBLIQUE - ANNEE 2023-
2024**

N° 67/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans, l'école publique organise des classes transplantées et sollicite auprès de la commune l'attribution d'une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à 22.00 € par élève inscrit à la rentrée 2024, l'indemnité allouée pour les classes transplantées aux enfants des classes maternelles et primaires de l'école publique, pour l'année scolaire 2024-2025.

En conséquence, après délibération à l'unanimité, il est attribué une somme de 2 574 € à l'école publique fréquenté par 117 élèves au titre de l'allocation classes transplantées pour l'année scolaire 2024-2025.

Martine DESBOIS quitte la séance à 21h15 et donne pouvoir à Sophie GOUTTENOIRE.

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ASSAINISSEMENT RUE DE LA CROIX
VERCHERE - REPARTITION ENTRE LES BUDGETS COMMUNE ET
ASSAINISSEMENT**

N° 68/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique les travaux d'assainissement de la rue de la Croix Verchère consistent en la réfection du réseau unitaire existant ainsi que des branchements eaux usées des particuliers.

A cet effet et afin de respecter une logique financière, il y a lieu de répartir la dépense totale afférente à ces travaux entre le budget de la commune (concerné par les eaux pluviales) et le budget assainissement (concerné par les eaux usées).

Il propose d'adopter la répartition suivante : 70% pour le budget assainissement et 30% pour le budget commune.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition de 70 % pour le budget assainissement et 30% pour le budget commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Albin COELHO a été interpellé par les agents techniques au sujet du changement des horaires de travail et sollicite des explications. Le conseil municipal sera appelé à délibérer à ce sujet très prochainement, le but étant d'élargir la plage horaire des agents afin qu'une présence soit assurée au moins jusqu'à 16h30.

- Sophie GOUTTENOIRE indique que le bureau municipal travaille actuellement à la rédaction d'un règlement intérieur à destination du personnel communal.

- M. le Maire a été interpellé par un habitant qui souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur un terrain classé en zone agricole. Le PLU interdit ces installations-là, sauf s'il s'agit d'un sol pollué ou stérile.

- Emmanuelle DANIERE interroge Alain COUTAUDIER sur la nature de l'objet installé au coin de son terrain dans la plaine d'Aiguilly. Il s'agit d'un filtre à poussière installé par la SOGRAP.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire